

GROUPE VEYNAT

Société d'Exploitation des Établissements J. Veynat SA

POLITIQUE RSE — PILIER 3

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Intégrité, transparence et conformité dans toutes nos relations.

Version	Validité	Responsable	Approbation
v3.0 — Mars 2026	2026–2030 (révision 2028)	Nicolas COMBIER, Dir. RH	Pierre-Olivier VEYNAT, Président

Périmètre : Groupe Veynat — Ensemble des filiales et sites opérationnels (France)

Politique en vigueur depuis le 8 janvier 2024 (v2) — mise à jour mars 2026

Nicolas COMBIER
DRH



TRANSPORTS VEYNAT
TRANSPORTS LIQUIDES ALIMENTAIRES
Société Anonyme au capital de 3 000 000 €
Avenue de Branne – RD 936
33370 TRESSSES MELAC
Tél : (33) 05 57 97 70 30 - Fax : (33) 05 56 68 30 38
RCS B 301 351 722

Pierre-Olivier VEYNAT
Président du groupe



1. Introduction et orientations générales

1.1 Périmètre et engagement

Le Groupe Veynat s'engage à placer l'éthique au cœur de toutes ses activités de transport et de logistique. Cette politique s'applique à l'ensemble des employés, directeurs, sous-traitants et partenaires d'affaires, tant sur le territoire national qu'europpéen — soit toutes les entités du Groupe Veynat, incluant les équipes d'exploitation, les conducteurs et les services support.

Nous opérons dans un secteur fortement réglementé (transport routier, douanes OEA, ICPE, sécurité alimentaire ISO 22000) et entretenons des relations avec des clients grands comptes imposant des standards élevés d'éthique. La conformité à la Loi Sapin 2 est en cours de déploiement. La protection des données (RGPD) est en cours de révision (DSI + avocats spécialisés).

1.2 Orientations stratégiques

Poser un cadre éthique solide ne sert pas seulement à éviter les scandales et les amendes. C'est aussi un levier majeur de réputation et de performance à long terme.

Le Groupe Veynat a décidé de se structurer autour de ces 5 grandes orientations stratégiques :

- La gouvernance et la conformité
- La culture d'entreprise et la formation
- La responsabilité dans la chaîne de valeurs
- L'éthique numérique et la gestion des données
- Mesures, audits et amélioration continue

1.3 Lien avec la stratégie globale

Une éthique robuste réduit le risque de sanctions réglementaires, protège la réputation du Groupe auprès de nos clients et partenaires financiers, et facilite l'accès aux marchés publics. Le statut OEA aux douanes — acquis grâce à une rigueur éthique et documentaire exemplaire — est un avantage commercial stratégique à protéger.

1.4 Mot de la Direction Générale

« *L'intégrité n'est pas une contrainte, c'est notre signature. Chaque collaborateur, chaque fournisseur, chaque partenaire doit pouvoir compter sur la parole de Veynat.* »

Pierre-Olivier VEYNAT, Président du Groupe

2. Impacts, Risques et Opportunités (Double Matérialité)

2.1 Matérialité d'impact

- Anticorruption & conflits d'intérêts : activité impliquant flux douaniers, achats de carburants B100, prestataires de lavage — zones de risque identifiées. Cartographie Sapin 2 en cours. Tolérance zéro sur tout acte de corruption.
- Pratiques anti-concurrentielles : interdiction stricte de tout accord ou concertation visant à restreindre la concurrence. Objectif : zéro cas confirmé.
- Responsabilité envers le consommateur : maintien de la certification ISO 22000 et zéro impact sanitaire lié au transport.
- Gestion responsable de l'information (RGPD, cyber) : données clients, collaborateurs, OEA. Revue en cours. PCA/PRA non encore testé.

2.2 Matérialité financière

- Risque Sapin 2 : amende jusqu'à 10 % du CA et atteinte grave à la réputation.
- Risque RGPD : sanctions CNIL, perte de confiance clients.
- Opportunité : statut OEA aux douanes (accélère les opérations transfrontalières), différenciation éthique auprès des clients RSE exigeants.

3. Axes d'actions et objectifs 2026–2030

PILIER 1 — Anticorruption, conformité Sapin 2 & pratiques commerciales

Objectif : 100 % cadres/acheteurs formés anticorruption d'ici fin 2026 — Cartographie Sapin 2 finalisée — Zéro allégation greenwashing non étayée

Engagements existants

- Charte Éthique en place, signée par tous — diffusée sur intranet depuis 2025 ✓
- Nouveaux employés signent un accusé de réception dès l'intégration ✓
- Politique révisée annuellement par le comité de direction ✓
- Rapport annuel (bilan social) sur les progrès — communiqué au comité de direction ✓
- Mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement en cas de violation ✓
- Maintien actions de mécénat et partenariat chaque année ✓

Objectifs et actions complémentaires 2026

- Cartographie des risques de corruption Sapin 2 — mise à jour annuelle. Responsable : DAF + conseil juridique.
- Former 100 % des employés exposés (par leur profession) aux thèmes de lutte contre la corruption .
- Dispositif d'alerte lanceurs d'alerte : procédure formalisée et canal sécurisé (obligation légale >250 salariés).
- Audit des allégations environnementales effectué (marquage camions, site web) : conformité guide AFNOR anti-greenwashing

► **Indicateur** : Zéro corruption avérée — % cadres/acheteurs formés — Allégations vérifiées

PILIER 2 — Raison d'être & gouvernance transparente

Objectif : Raison d'être formalisée — CR CODIR RSE diffusés mensuellement dès 2026

- « Nous sommes un maillon important de la chaîne alimentaire ». La raison d'être des Transports Veynat est de connecter les régions d'Europe en assurant le transport sûr, durable et certifié de liquides alimentaires, garantissant ainsi une sécurité sanitaire irréprochable aux consommateurs. Tout en plaçant la satisfaction de nos clients au cœur de nos priorités, nous nous engageons à préserver la qualité des produits à chaque étape du parcours. Elle est intégrée dans les politiques et supports de communication.
- A compter de janvier 2027, une communication systématique des points RSE du Codir sera mise en place auprès des managers.
- A compter de 2027, un Benchmark annuel RSE secteur transport sera réalisé (1 rapport de veille/an)

► **Indicateur** : Raison d'être publiée. CR CODIR RSE diffusés

PILIER 3 — Cybersécurité, RGPD & IA

Objectif : PCA/PRA testé annuellement — Conformité RGPD totale — Cartographie IA d'ici fin 2026

Situation

- DSI de 10 personnes, serveurs internes redondants (double + site Charente), sans cloud ✓
- Revue RGPD en cours (avocats spécialisés) ✓
- Analyse des enjeux IA : en cours de réalisation. ✓
- PCA/PRA à programmer. ✓

Actions 2026

- PCA/PRA : test annuel en cours de programmation. Résultats à présenter en CODIR.
- RGPD : validation du registre des traitements par les avocats. Formation 100 % collaborateurs aux bonnes pratiques numériques.
- Charte informatique révisée (clé USB hors DSI interdite, limite 6 destinataires email)
- Cartographie des usages IA chez Veynat d'ici fin 2026 — inventaire avec la DSI. Charte d'usage IA à rédiger.

► **Indicateur** : PCA testé annuellement — Incidents RGPD — Cartographie IA

4. Ressources allouées

Type	Détail	Échéance
Humaines	Nicolas COMBIER (DRH) — responsable de la politique éthique Groupe	En place
Humaines	Grégory SORET (DAF) — supervision Sapin 2, cartographie risques corruption	En cours
Humaines	DSI (10 personnes) — PCA/PRA, RGPD, cybersécurité, cartographie IA	En place
Financières	Honoraires conseil juridique (Sapin 2, RGPD, lanceurs d'alerte)	Budget annuel DAF
Financières	Budget formation anticorruption (e-learning ou présentiel) ~3 000–5 000 €	En place

5. Gouvernance et responsabilité

Responsable de la politique : Nicolas COMBIER, Directeur des Ressources Humaines — rend compte à la Direction Générale.

Copilotes : Grégory SORET (Sapin 2) — DSI (cyber/RGPD/IA) — Service Qualité (allégations commerciales) — RSE Manager (raison d'être, gouvernance).

Revue : comité de conformité trimestriel (DRH + DAF + DSI). Rapport annuel présenté en CODIR. Toute violation confirmée peut donner lieu à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Pour toute question : rh@veynat.fr

6. Diffusion, appropriation et formation

- Charte Éthique : signée par 100 % des collaborateurs à l'intégration. Version actualisée diffusée chaque année. Disponible sur intranet.
- Raison d'être : une fois rédigée, intégrée à tous les supports (site web, onboarding, présentations commerciales).
- Formation anticorruption : obligatoire pour les employés exposés en 2026, étendue à tous en 2027.
- CR CODIR RSE : diffusé mensuellement à l'ensemble des managers dès janvier 2027.
- Fournisseurs : Charte Éthique transmise dans les conditions contractuelles standard.